Grand vide-greniers du Vovinam Viet Vo Dao de La Plaine-sur-Mer

Espace Sports et Loisirs- Avenue des sports – 44770 La Plaine-sur-Mer

Dimanche 5 octobre 2025 – de 8h à 17h

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Objet
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au vide-greniers organisé par l'association Vovinam Viet Vo Dao.

Article 2 – Conditions de participation
La manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels.
Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité valide.
Le nombre de participations à des ventes au déballage est limité à 2 par an pour les non-professionnels.

Article 3 – Inscription
L'inscription est obligatoire et doit être validée par l'organisateur.
Elle ne sera effective qu'à réception du formulaire complété, accompagné du paiement et d'une copie d'une pièce d'identité.

Article 4 – Tarifs et emplacement
Le tarif est fixé à :

- 10 EUR pour 3 mètres linéaires
- 15 EUR pour 5 mètres linéaires
  Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée le jour de l'événement.

Article 5 – Installation et horaires
Les exposants pourront s'installer à partir de 6h30.
Ils devront être prêts pour l'ouverture au public à 8h.
Le départ est autorisé à partir de 17h.

Article 6 – Matériel et propreté
Chaque exposant doit apporter son propre matériel (table, chaise, …).
Les emplacements doivent être laissés propres.
Des sacs poubelle seront distribués.

Article 7 – Objets interdits à la vente
Sont interdits à la vente :

- Produits neufs (pour les non-professionnels)
- Armes, animaux, alcool, produits dangereux
- Contrefaçons
- Tout Produits alimentaires

Article 8 – Responsabilité
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.
Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Article 9 – Restauration
Des boissons et de la restauration (pizzas, crêpes, confiseries…) seront disponibles sur place.
La vente de nourriture par les exposants est interdite.

Article 10 – Acceptation du règlement
Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.
Le non-respect pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant.

Article 11 - Hygiène et Sécurité

Des sanitaires sont à votre disposition dans les locaux de la salle "Espace Sports et Loisirs".

Article 12 - Règles de Sécurité Spécifiques

Pour la sécurité de tous, il est impératif de ne pas encombrer les zones suivantes :

- Les accès des secours
- Les issues de secours et les chemins d'évacuation
- Le matériel d'extinction (extincteurs, commandes de désenfumage, etc.)

En cas d'incendie :

- Respectez scrupuleusement les consignes de sécurité affichées dans les locaux.
- Évacuez par les sorties les plus proches et appropriées.
- Rassemblez-vous au point de rassemblement, situé à l'extérieur, à côté des terrains de tennis (côté terrain vert).

Article 13 - Contact en cas de problème

En cas de problème, veuillez contacter :

- Monsieur Bruno VITET - Tél : 06 29 53 00 50

📝 **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Le bulletin d'inscription, le règlement et la pièce d'identité seront à renvoyer par courrier à l'adresse suivante : Mr Bruno VITET – 21 La Briandière – 44770 La Plaine Sur Mer.

Chèque à l'ordre suivant : Vovinam Viet Vo Dao la Plaine-sur-Mer

---

Informations de l'exposant

- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse complète :
- Téléphone : _____
- E-mail : _____
- Date et lieu de naissance : _____
- Profession : _____

Identité (obligatoire)

- Type de pièce d'identité fournie :
  ☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis de conduire
- Numéro de la pièce : _____
- Délivrée le : _____ à _____

Emplacement souhaité

☐ 3 mètres (10 €)
☐ 5 mètres (15 €)

Engagement de l'exposant

Je certifie sur l'honneur :
☐ ne pas participer à plus de 2 ventes au déballage cette année civile.
☐ ne vendre que des objets personnels et d'occasion
☐ avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'y conformer

Fait à : _____, le ___ / ___ / 2025

Signature : _____